

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D198-2

Séance du 23 septembre 2010 - Convocation du 15 septembre 2010
Compte rendu affiché le 1^{er} octobre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD, M. CLARET par M. RACHAS, Mlle FERNANDES par Mlle ROGER, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Adhésion de la commune de Lissieu au sein du Grand Lyon : évaluation des charges

En conséquence de la délibération n° 2010-1570 prise par la Communauté Urbaine de Lyon pour accepter l'adhésion de Lissieu, le Grand Lyon conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, a accepté de poursuivre le projet d'adhésion de cette commune en demandant à la commission locale d'évaluation du transfert de charges de procéder à l'ensemble des analyses et évaluations correspondant aux compétences transférées.

Le rapport présenté à l'issue de l'examen par le groupe de travail permanent de la commission susvisée a permis au Conseil de Communauté, lors de sa séance du 28 juin 2010, d'approuver le montant des produits et charges transférés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2010-1570 de la Communauté Urbaine de Lyon décidant de l'adhésion de la commune de Lissieu au Grand Lyon,
- Vu la délibération 2010-1571 de la Communauté Urbaine de Lyon approuvant le montant des produits et charges transférés par la commune de Lissieu à la Communauté Urbaine de Lyon ainsi que le montant 2011 de l'attribution de compensation que la Communauté Urbaine versera à cette commune,
- **Adopte la délibération de la Communauté Urbaine de Lyon approuvant le montant des produits et charges transférés à la Communauté Urbaine de Lyon ainsi que le montant de l'attribution de compensation fixé pour l'exercice 2011 à 824 052 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 23 septembre 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 12/10/2010
- Publication ou affichage le 12/10/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 12 octobre 2010
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.